

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence

-----  
Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-09(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 17 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 8 mars 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente (en visioconférence), monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence).

**Objet : Apurement de l'actif**

**Le Président expose :**

En vue de l'apurement de l'actif, il est proposé de sortir des comptes les matériels figurant dans le tableau annexé au présent rapport et d'autoriser le Président à les sortir de l'inventaire.

Certains de ces matériels seront vendus aux enchères par l'intermédiaire du commissaire-priseur que le service a retenu dans le cadre d'un marché public et d'une convention de mandat. Pour d'autres matériels il s'agit seulement d'un apurement d'actif comptable.

Une valeur résiduelle apparaît pour trois VSAV de 2009 et 2010. Il est porté à la connaissance des membres du Bureau qu'avant 2011, l'amortissement financier de ces véhicules était de 15 ans. Des délibérations successives ont porté l'amortissement financier et technique de ces véhicules à 10 ans puis 12 ans en 2019. Aujourd'hui, la réforme de ces véhicules les plus sollicités du parc du SDIS se fait à partir de 12 ans.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Sigle	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	Marque	Modèle	Numéro inventaire	Valeur d'acquisition	Valeur comptable résiduelle
VLC	CJ-153-QZ	09/08/2012	DACIA	SANDERO	2017000229	1.424,46	569,76
VSAV 15 ans	AA-662-MY	12/05/2009	RENAULT	MASTER	200800936	78 056,01 €	5.203,65 €
VSAV	1745 MY 04	26/11/2007	RENAULT	MASTER	200700157	68 848,84 €	0,00 €
VSAV 15 ans	AA-641-MY	12/05/2009	RENAULT	MASTER	200800935	78 056,00 €	5.203,64 €
VSAV 15 ans	AL-814-XW	18/02/2010	RENAULT	MASTER	200900131	79 121,99 €	10.549,59 €

MPR.	DC-767-YIK	01/01/1991	HAKA		19920036	16 312,04 €	0,00 €
VLU	4507 MV 04	29/08/2006	FIAT	DOBLO	200600188	12 772,76 €	0,00 €
CCFM	8281 MD 04	01/12/1998	RENAULT	MIDLINER 210.14	19980018 et 19980014	82.736,84 € 48.324,24 €	0,00 €
CCFM	509 MD 04	19/06/1998	RENAULT	MIDLINER 210.14	19980016 et 19980019	82.736,84 € 55.780,66 €	0,00 €
FPT	8285 MD 04	30/03/1998	RENAULT	G 270	19980020 et 19990026	59.752,39 52.658,59	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.



Le Président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

